

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 22 JUIN 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE

N°	OBJET
2017-054 DB	<p><u>PORTAIL IMMOBILIER D'ENTREPRISES – CONVENTION D'ADHESION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE</u></p> <p>Approbation de la convention d'adhésion au portail immobilier d'entreprises passée entre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, étant précisé qu'une participation financière annuelle d'un montant de 400 € HT est demandée au partenaire, visant à prendre en charge une partie du coût d'investissement, de gestion et d'exploitation du site ; la convention est conclue pour une durée d'un an (1er janvier au 31 décembre 2017) renouvelable par tacite reconduction (durée limitée à 5 ans).</p> <p>Autorisation est donnée au président, ou son représentant, pour signer la convention à intervenir et tous autres documents subséquents.</p>
2017-055 DB	<p><u>CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE COMITE EQUESTRE CONCERNANT LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE A LA FILIERE EQUESTRE</u></p> <p>Approbation de la convention à intervenir avec le Comité Équestre pour l'année 2017, aux fins de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération lui apporte son soutien, soit le versement d'une subvention totale de 62 000 € qui se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours Complet International : 40 000 € - ArtCheval : 2 000 € - Horse Innovation Talks : 20 000 € <p>Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, pour signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>
2017-056 DB	<p><u>POLIQUE LOCALE DU COMMERCE – CONVENTION PORTANT SUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ACTIONS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE</u></p> <p>Approbation de la convention portant sur la réalisation d'un diagnostic actions entre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires nécessaires en décision modificative courant 2017.</p> <p>Methodologie : trois phase de travail :</p> <p>phase d'orientation, permettant d'établir un état des lieux, une analyse compilant les données déjà présentes et collectées</p> <p>phase de définition des orientations : diagnostic, enjeux et préconisations</p> <p>phase d'élaboration d'un plan d'actions</p> <p>Calendrier</p> <p>L'étude débutera en septembre 2017, le temps de réalisation nécessaire étant d'environ un an.</p> <p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût de réalisation = 28 925 € HT - participation de la CCI = 7 975 € HT (soit 27.5 % du coût de la prestation). - coût pour la collectivité = 20 950 euros HT. <p>Autorisation donnée au président, ou son représentant, pour signer la dite convention à intervenir et tous autres documents subséquents.</p>

2017-057 DB	<p><u>AIED-AIE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION 2017</u> Approbation de la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association AIED-AIE (Antenne Information Emploi) située sur le territoire de Doué en Anjou et oeuvrant pour l'accueil des demandeurs d'emploi Décision de fixer le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 à 10 250 euros. Autorisation donnée au Président pour signer cette convention avec l'AIED – AIE ainsi que tout document nécessaire en exécution des présents.</p>
2017-058 DB	<p><u>PISCINES COMMUNAUTAIRES – CENTRE AQUATIQUE DE DOUE EN ANJOU – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES PLANS D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)</u> Approbation et validation du nouveau règlement intérieur pour le centre aquatique de Doué-en-Anjou, dans le cadre d'une harmonisation avec l'ensemble des piscines suivantes : Saumur Val de Thouet, Saumur Offard hiver, Brain-sur-Allonnes, Montreuil-Bellay, Gennes Val de Loire, Les Rosiers sur Loire, Longué-Jumelles Approbation et validatin des nouveaux Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours pour le centre aquatique de Doué-en-Anjou, annexés à la présente décision Fixation au 1er juillet 2017 de la date d'application de ce nouveau règlement intérieur et de ces nouveaux Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours Le nouveau règlement intérieur et les Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours du centre aquatique de Doué-en-Anjou sont à disposition au niveau des services de la Direction Générale et des Politiques Sportives.</p>
2017-059 DB	<p><u>TOUR DE L'AVENIR – EDITION 2017 -</u> <u>SAUMUR – ARRIVEE D'ETAPE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALPES VELO ET LA VILLE DE SAUMUR</u> Autorisation donnée au Président, ou son représentant, pour signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et l'association Alpes Vélo, Autorisation donnée au versement de 8 500 euros TTC à l'association Alpes Vélo pour l'arrivée d'une étape à Saumur selon l'échéancier suivant: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 % du montant total à la signature de la présente convention ▪ le solde avant le 1er septembre 2017 Les crédits sont inscrits au budget principal, imputation 6238.415</p>
2017-060 DB	<p><u>MONTREUIL BELLAY – DEPART D'ETAPE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALPES VELO ET LA VILLE DE MONTREUIL BELLAY</u> Autorisation donnée au Président, ou son représentant, pour signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Montreuil-Bellay et l'association Alpes Vélo, Autorisation donnée au versement de 6 000 euros TTC à l'association Alpes Vélo pour le départ de la course à Montreuil-Bellay, selon l'échéancier suivant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 % du montant total à la signature de la présente convention ▪ le solde avant le 1er septembre 2017 Les crédits sont inscrits au budget principal, imputation 6238.415</p>
2017-061 DB	<p><u>AIRE ET TERRAINS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – REGLEMENT DE GESTION ET D'USAGE – MODIFICATION</u> Approbation des conditions de mise à disposition de l'aire principale et des terrains satellites d'accueil des Gens du Voyage, à compter de la date à laquelle le présent règlement sera rendu exécutoire, Adoption du nouveau règlement d'usage et de gestion, compte tenu du nouveau périmètre de la communauté d'agglomération, afin d'harmoniser les pratiques et les modes de gestion (sur le territoire de Longué, la gestion est déléguée jusqu'au 30 septembre 2017), lesquels s'appliquent à l'ensemble des aires d'accueil, intégrant les 4 terrains situés sur les anciennes communautés de communes de Loire-Longué et de la Région de Doué la Fontaine.</p>

2017-062 DB	<p><u>AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE AUX GESTIONNAIRES – CONVENTION ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – EXERCICE 2017</u></p> <p>Approbation de la convention et ses annexes à conclure entre l'Etat, le Département de Maine-et-Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, définissant les modalités de versement de l'Allocation Logement Temporaire au titre de l'accueil des Gens du Voyage pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, étant précisé que le montant mensuel « provisionnel » de l'aide est constitué d'un montant fixe par place disponible et en état de fonctionnement (88,30 € par place) et d'une partie variable (44,15 € par place) assise sur le taux d'occupation moyen constaté. Pour 2017 la convention à conclure se base sur le montant versé en année « n-1 » soit 209.660,75 €.</p> <p>Autorisation est donnée au Président ou son représentant pour la signer.</p>
2017-063 DB	<p><u>PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE AXIMA SEITHA, ATTRIBUTAIRE DU LOT 16 « CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION » DES TRAVAUX DE RENOVATION DU THEATRE, POUR LA CLOTURE DU MARCHÉ</u></p> <p>Approbation du principe du recours à un protocole transactionnel avec la société AXIMA pour clôturer administrativement et financièrement le lot 16 « chauffage, ventilation et climatisation » des travaux de rénovation du théâtre : outre le solde de son marché s'élevant à 19.500,34 euros TTC, la Communauté d'Agglomération Saumur Val De Loire s'engage à régler à la société AXIMA la somme de 19.518,38 € euros nets de TVA à titre d'indemnisation forfaitaire du préjudice subi du fait du retard accusé par le chantier de rénovation et de restructuration du Pôle culturel du Saumurois ainsi que la somme de 7.356,90 euros au titre des intérêts moratoires.</p> <p>Autorisation est donnée au Président pour signer tous les actes relatifs à ce protocole d'accord.</p>
2017-064 DB	<p><u>CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE SITUES SUR LA COMMUNE DE LONGUE-JUMELLES</u></p> <p>Approbation de la convention d'entretien des équipements communautaires entre la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » et la commune de Longué, les équipements communautaires concernés par la présente convention se situant sur la zone économique d'intérêt communautaire de la Métairie ; les prestations pouvant porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des interventions programmées, externalisées auprès d'une entreprise, qui feront l'objet d'une refacturation par la commune auprès de la Communauté d'Agglomération • des interventions programmées, réalisées en régie, faisant l'objet d'un forfait annuel • des interventions ponctuelles, réalisées en régie qui feront l'objet d'une refacturation établie sur la base d'un bordereau des prix unitaires annexé à la convention <p>Autorisation est donnée au Président pour signer ladite convention et prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.</p>
2017-065 DB	<p><u>CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE SITUES SUR LA COMMUNE DE DOUE EN ANJOU</u></p> <p>Approbation de la convention d'entretien des équipements communautaires entre la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » et la commune de Longué,</p> <p>Autorisation est donnée au Président pour signer ladite convention et prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.</p> <p>Les équipements communautaires concernés par la présente convention sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la zone économique d'intérêt communautaire de la Petite Champagne ◆ la zone économique d'intérêt communautaire de la Saulaie ◆ la zone économique d'intérêt communautaire de la Croix St Marc ◆ la zone économique d'intérêt communautaire des Fougerons ◆ la zone économique d'intérêt communautaire des Maurilles ◆ la médiathèque et la salle des arts, ◆ les abords extérieurs du centre aquatique de Doué en Anjou ◆ les abords de l'aire d'accueil des gens du voyage

	<p>Ces prestations peuvent porter sur trois types d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interventions programmées, externalisées auprès d'une entreprise, qui feront l'objet d'une refacturation par la commune auprès de la Communauté d'Agglomération • interventions programmées, réalisées en régie, faisant l'objet d'un forfait annuel • interventions ponctuelles, réalisées en régie qui feront l'objet d'une refacturation établie sur la base d'un bordereau des prix unitaires annexé à la convention
2017-066 DB	<p><u>MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNEE 2017</u></p> <p>Décision de statuer sur la proposition d'attribution de subventions aux organisateurs d'événements culturels organisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, répondant aux critères définis, pour un montant total de 31.940 €, l'enveloppe financière globale s'élevant pour 2017 à 40.000 €</p> <p>Autorisation donnée au vice-président en charge de la Culture pour signer les notifications aux associations et tout autre document afférent, les dépenses étant affectées sur les crédits ouverts à l'exercice budgétaire 2017 (article 6574/ fonction 33).</p>
2017-067 DB	<p><u>SOUTIEN DU DISPOSITIF LEADER – DEMANDE DU SITE TOURISTIQUE « TROGLODYTES et SARCOPHAGES »</u></p> <p>Décision de créer un dispositif au niveau de la Communauté d'Agglomération pour permettre aux porteurs de projets touristiques de lever des fonds Leader (programme européen destiné à soutenir des projets en zones rurales), et de ne pas perdre le bénéfice de ce programme, sachant que sans ce financement public, les fonds Leader ne peuvent pas être levés (1 € d'aide publique => 4 € de Leader)</p> <p>Décision d'accorder une aide financière à M. CHABOT, propriétaire du site Troglodytes et Sarcophages situé à Doué la Fontaine, pour un montant de 3.500 € afin qu'il puisse bénéficier des fonds Leader</p>
<p>Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération 26 juin 2017</p> 	<p>Fait à Saumur, le 26 juin 2017 Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Maire de la Ville de Saumur</p>  Jean-Michel MARCHAND